



Le groupe Euro Disney signe son 8^e accord en faveur de l'emploi des salariés en situation de handicap

Marne-la-Vallée, le 3 avril 2014 – Le groupe Euro Disney et les organisations syndicales CFDT, CGT et UNSA viennent de signer un 8^e accord pour l'emploi des salariés en situation de handicap. Le groupe reconduit ainsi pour cinq ans son engagement et renforce plusieurs dispositifs mis en place depuis 1993 en matière de recrutement, d'accessibilité et de maintien dans l'emploi.

L'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, l'intégration et le maintien dans l'emploi comme priorités

Ce nouvel accord propose plusieurs mesures concrètes s'appliquant à des enjeux clés de la vie en entreprise comme l'intégration, les conditions de travail ou la conciliation entre vie professionnelle et personnelle :

- Une des priorités a été donnée à **l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle** avec la possibilité de passer en temps partiel à 80 % avec une prise en charge totale par le groupe des cotisations de retraite patronales et salariales sur une base de temps plein¹, de prendre un congé de présence parentale allant jusqu'à 60 jours², ou la possibilité de s'absenter pour raisons médicales personnelles ou pour un proche en situation de handicap avec maintien de la rémunération³ ;
- L'accord aborde également le sujet de **l'évolution professionnelle** en intégrant la dimension du handicap dans le processus de promotion, et la mise en place d'un programme de bourses d'études pour aider des étudiants en situation de handicap à poursuivre des études supérieures ;
- Les **mesures de reclassement** ont aussi été renforcées puisque la recherche d'un nouvel emploi portera sur l'ensemble des activités du groupe avec mise en place de formations ;
- Au-delà de **l'aménagement du poste et de l'environnement de travail**, l'accord prévoit la prise en charge de l'aménagement du véhicule du salarié, de son déménagement, s'il souhaite se rapprocher de son lieu de travail, ou du coût de son appareillage⁴ ;

Un nouvel engagement sur 120 recrutements

Le groupe Euro Disney a pour objectif de recruter 120 salariés en situation de handicap sur toute la durée de l'accord ; soit **120 nouveaux talents** qui viendront rejoindre les 648 Cast Members en situation de handicap déjà présents au sein des équipes.

Un budget de **1 million d'euros** est prévu sur l'exercice 2014 pour le financement de l'ensemble de ces mesures, et ce sont près de **4 millions d'euros** qui seront versés au secteur protégé sur la durée de l'accord. Le groupe s'est entouré de plusieurs associations et partenaires pour poursuivre son travail de fond sur les différents volets de ce nouvel accord, tant sur le plan du recrutement que sur celui du maintien dans l'emploi.

« Ce huitième accord témoigne de la volonté de notre groupe de favoriser l'intégration et l'insertion de tous les talents, sans distinction aucune. La promotion de la diversité est essentielle, et à ce titre Euro Disney joue pleinement son rôle d'acteur dans l'évolution des mentalités et des comportements », déclare Daniel Dreux, Vice-Président, Ressources Humaines du groupe Euro Disney.

¹ Pour les salariés handicapés de plus de 50 ans et ayant une ancienneté de plus de 15 ans.

² 60 jours consécutifs ou non.

³ Entre deux et cinq jours par an pour un proche, et quatre jours par an d'absence autorisée pour le salarié lui-même.

⁴ Prise en charge par la Mission Handicap du groupe, sous certaines conditions définies dans l'accord.



À propos du groupe Euro Disney S.C.A.

Le groupe exploite le site de Disneyland® Paris qui comprend le Parc Disneyland®, le Parc Walt Disney Studios®, sept hôtels à thèmes d'une capacité totale d'environ 5 800 chambres (sans tenir compte des quelque 2 300 chambres dans les hôtels exploités par des partenaires tiers localisés sur le site), deux centres de congrès, le centre de divertissements Disney Village® et un golf de 27 trous. L'activité du groupe comprend également le développement d'un site de 2 230 hectares, dont la moitié reste à développer. Les actions d'Euro Disney S.C.A. sont inscrites et cotées sur NYSE Euronext Paris.

Pour plus d'informations, merci de consulter : <http://corporate.disneylandparis.fr>

Découvrez www.disneylandparis-generations.com



www.facebook.com/disneylandparis



www.youtube.com/disneylandparis



http://twitter.com/Disney_ParisFR

Contact presse

Elisabetta Marigliano

elisabetta.marigliano@disney.com

Tél. : +33 (0)1 64 74 59 50/ +33 (0)6 76 85 97 94